

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU DE LIGUE

Séance du 4 décembre 2017 à la Maison Régionale des Sports à Tomblaine

Présents :

Président : Pierre BLANCHARD

Françoise LAPICQUE
Emmanuel LEGRY

Jean-Claude LIEBON
Bernard SIMONIN

Corinne STOFFEL

Excusés :

Philippe BOLMONT
Michel MARTIN

Christophe PORTE
Dominique THIRION

Assistent :

Vincent BLANCHARD, Directeur Général des Services
Pierre LEGENDRE, Coordonnateur du Développement et de la Formation
Guillaume SIMONIN, Coordonnateur Technique Régional

◇◇◇◇◇◇◇◇

Le Président, Pierre BLANCHARD, ouvre la séance à 18h45 en souhaitant la bienvenue aux participants, et en annonçant les excuses de quatre membres du Bureau de Ligue.

POINT 1 - INFORMATIONS DU PRESIDENT (Pierre BLANCHARD)

Le Président Pierre BLANCHARD se félicite du bon déroulement de l'Assemblée Générale du 29 octobre 2017, mais regrette que lors de la remise des médailles il y ait eu un appel des absents.

Il informe qu'il était présent le 24 novembre à Metz à l'invitation du club pour sa première rencontre de sa campagne européenne 2017/2018.

Le Président informe ensuite que le mois de décembre verra les Assemblées Générales des différents CROS, et que c'est le CROS de Champagne Ardenne qui sera le CROS "absorbant" étant la seule structure à avoir des biens immobiliers.

Il annonce également la mise en place de titres-restaurant pour les salariés de la Ligue à compter du 1er janvier 2018.

Concernant l'Assemblée Générale fédérale qui a lieu le 9 décembre, axée essentiellement sur les finances, Emmanuel LEGRY et Dominique THIRION n'étant pas disponibles, c'est Françoise LAPICQUE qui sera la cinquième déléguée de la Ligue.

POINT 2 - GESTION DE L'ACTIVITE

2.1- POINT D'ACTUALITE ET RETOUR SUR LE DEBUT DE LA SAISON SPORTIVE (Corinne STOFFEL)

La Vice-Présidente, Corinne STOFFEL, fait part d'une lettre de réclamation concernant les horaires tardifs de la compétition de R1 du Critérium Fédéral. Il ressort de la discussion que le Juge-Arbitre qui gère cette compétition ne doit pas faire d'Horaire Général ni de Plan d'Occupation des Tables, afin de lancer les parties en continu.

La participation des féminines au Critérium Fédéral pose la question de savoir si nous devons maintenir les 3 lieux pour la Régionale 1. En effet, l'autorisation d'évoluer en messieurs au niveau départemental se traduit par une baisse sensible de leur participation au niveau régional. Le Bureau de Ligue valide le principe d'organiser une consultation des féminines et des clubs pour connaître leur avis sur le sujet et, en fonction des résultats, de faire une proposition pour la saison prochaine.

Pour le championnat par équipes, Corinne STOFFEL indique qu'il n'y a, à ce jour, aucun litige et aucune réclamation.

La question du juge-arbitrage est posée, avec le cas du Juge-Arbitre qui ne vient que pour signer la feuille de rencontre. Le Bureau de Ligue est d'accord pour qu'il y ait un rappel au règlement.

En ce qui concerne les Interclubs, il y a eu beaucoup d'équipes engagées (plus d'une centaine) dont trois de l'ancienne Champagne Ardenne et une de l'ancienne Alsace, et que la formule mise en place n'a pas permis de terminer à une heure convenable. Le Bureau de Ligue donne son accord pour que, lors du 2ème tour, les rencontres de classement ne soient pas disputées.

La Vice-Présidente, Corinne STOFFEL, fait ensuite le point sur les différentes formations qui se sont déroulées : Arbitre de Club à Charleville-Mézières, Arbitre Régional à Troyes et à Tomblaine, Juge-Arbitre 1^{er} degré à Tomblaine, Juge-Arbitre 2^{ème} degré à Tomblaine, GIRPE et SPID-Déconnecté à Tomblaine.

Pierre Legendre annonce qu'une prochaine formation d'Animateur Fédéral est programmée en février à Strasbourg et qu'il n'y aura pas de formation COP au niveau de la zone, les candidats seront orientés vers la formation fédérale prévue en Ile de France.

2.2- REFORME DU CHAMPIONNAT PAR EQUIPES (Françoise LAPICQUE)

La Présidente de la Commission Sportive Régionale, Françoise LAPICQUE, fait part de l'état des propositions faites par cette commission concernant le championnat par équipes, en particulier les modifications des règlements pour la seconde phase 2017-2018.

Elle présente un diaporama reprenant toutes ses propositions.

Le Bureau de Ligue valide les propositions faites qui seront présentées lors du Conseil de Ligue du 22 décembre pour leur adoption.

Il donne ensuite son accord pour que la Commission Sportive Régionale réfléchisse d'ici au 23 mars pour la rédaction des règlements sportifs qui seront appliqués à compter du 1er juillet 2018.

Une réflexion est également engagée sur le championnat régional féminin et le Bureau de Ligue valide la proposition de demander à la Zone 5 que le premier niveau du championnat

par équipes féminin soit à l'échelon zone. Le Président Pierre BLANCHARD prendra contact avec Rémi MONNERET, Président de la Ligue de Bourgogne-Franche Comté, pour aborder ce sujet.

En complément, le Bureau de Ligue demande à la Commission Sportive Régionale de réfléchir à une compétition féminine attractive, déconnectée du championnat.

2.3- PROJET BPJEPS TT AU CREPS DE NANCY (Bernard SIMONIN)

Bernard SIMONIN fait part de la tenue d'une réunion avec le CREPS de Nancy, la DRJSCS, le CFA Formas de Strasbourg et la Ligue du Grand Est, sur la création du BPJEPS TT au CREPS de Nancy.

Cette réunion a permis de voir que l'ensemble des structures régionales avait la volonté de faire aboutir ce projet.

Elle a aussi permis de recenser les différentes contraintes existantes concernant l'apprentissage, ainsi qu'au niveau du CREPS.

Pierre LEGENDRE intervient pour préciser que la FFTT souhaite que la formation des candidats au BP démarre en septembre 2018, et que notre Ligue doit transmettre son dossier de candidature pour le 15 décembre 2017 au plus tard.

Cela signifie que compte tenu des contraintes (du fait de notre choix de privilégier l'apprentissage), nous ne pourrions pas ouvrir sur cette base et que nous devrions réaliser son ouverture avec d'autres options.

Bernard SIMONIN, fait part des options sur lesquelles il travaille actuellement avec un bon espoir d'aboutir.

Vincent BLANCHARD déclare que, si le coordonnateur de cette action était un professionnel de la Ligue, cela représenterait un poste à mi-temps.

Bernard SIMONIN se déclare favorable à une coordination de l'action au niveau du CREPS, proposition qui a les faveurs du Bureau de Ligue.

Pierre LEGENDRE annonce que la FFTT va réaliser des contenus de formation sur deux modules, et que l'option d'un BP axé sur l'apprentissage pourra s'ouvrir à compter du mois de septembre 2019, l'urgence étant surtout de pouvoir ouvrir en septembre 2018 mais par la voie de l'alternance.

POINT 3 - PROJET DE PERFORMANCE REGIONAL NOUVELLE FILIERE REGIONALE D'ACCESSION AU HAUT-NIVEAU (Pierre BLANCHARD et Guillaume SIMONIN)

Le président, Pierre BLANCHARD, rappelle que notre ligue a actuellement trois Pôles Espoir, ce qui n'est pas obligatoirement la meilleure option pour tendre vers le haut niveau.

Guillaume SIMONIN, Coordonnateur Technique Régional, rappelle la présentation faite lors du dernier Conseil de Ligue sur la situation actuelle. Il présente ensuite le diaporama qu'il propose de projeter pour validation lors du prochain conseil de Ligue.

Le PPR (Projet de Performance Régional) que Guillaume SIMONIN détaille se ferait sur deux axes : la détection et le Pôle Espoir.

Il évoque ensuite le cadre fédéral dans lequel la Ligue doit s'inscrire et fait part de ses préconisations pour le futur Pôle Espoir :

- Site unique sur le territoire
- Unité de lieu
- Environnement CREPS
- Compétences techniques et moyens d'encadrement avec au minimum deux cadres

La mise en place du PPR devra se faire au mois de septembre 2018. Le Président Pierre BLANCHARD demande à ce que la nouvelle politique du haut niveau régional qui se mettra en place permette aux jeunes, qui ne seront pas retenus pour aller vers le haut niveau, de ne pas être pour autant abandonnés et de continuer à être suivis.

Suite à une question concernant ce qu'en pensaient les CREPS qui ne seront pas retenus pour le Pôle Espoir, Pierre BLANCHARD annonce que tous, et le club de Metz TT également par ailleurs, ont été informés que suite à la réforme territoriale la Ligue allait revoir sa politique du haut niveau. Ils seront informés de la décision dès que possible.

Le Bureau de Ligue partage les préconisations de Guillaume SIMONIN et souhaite que la même présentation soit faite au Conseil de Ligue de fin décembre pour validation.

POINT 4 - POINT D'ACTUALITE DES VICE-PRESIDENTS DELEGUES

Emmanuel LEGRY revient sur la publication du premier numéro de la revue régionale, le GETT (Grand Est Tennis de Table). Il remercie l'ensemble des acteurs ayant contribué à la réalisation de cette revue de qualité.

Suite à une question de Bernard SIMONIN, le Directeur Général des Services Vincent BLANCHARD annonce que la parution et l'envoi de la revue tiendraient dans le budget prévisionnel voté lors de la dernière Assemblée Générale.

En ce qui concerne les manifestations exceptionnelles, le Président Pierre BLANCHARD déclare qu'il a demandé au Vice-Président Délégué, Michel MARTIN, d'étudier l'appel à candidature fédéral pour la saison 2018-2019 pour y positionner la Ligue.

POINT 5 - ANIMATION, DEVELOPPEMENT, PROMOTION

5.1- POINT D'ACTUALITE (Pierre LEGENDRE)

En l'absence excusée du Vice-Président Philippe BOLMONT, Pierre LEGENDRE fait un rappel des actions qui se mettent en place en particulier sur le Ping Santé et sur le Ping à l'Ecole. Les documents en direction des enseignants pour l'action Ping à l'Ecole sont en cours de finalisation. Jean-Claude LIEBON fait part que, suite à des contacts avec l'USEP dans l'Aube, il semble qu'il y ait une réelle attente à ce sujet.

Au sujet de la formation des accompagnateurs de clubs, cette dernière se fera en deux séquences de trois jours en Mars-Avril et fin Juin, comme cela avait été demandé par les comités employeurs.

Il annonce aussi qu'une conférence "Osons développer le Ping" est programmée le 20 décembre à Chepy dans la Marne.

5.2- ETAT DES RENCONTRES AVEC LES COMITES DEPARTEMENTAUX DANS LE CADRE DES CONVENTIONS DE DEVELOPPEMENT (Bernard SIMONIN)

Bernard SIMONIN, remet à tous les présents un document faisant la synthèse des projets de développement fait par l'ensemble des comités départementaux, seule la Haute Marne n'ayant pas répondu aux différentes demandes.

Des différentes réunions faites par Bernard SIMONIN avec les comités directeurs départementaux, il ressort qu'une des plus grosses difficultés rencontrée tient au manque de professionnels.

Bernard SIMONIN se félicite que chaque département ait réussi à s'engager sur quatre actions prioritaires de développement pour la saison en cours. Il demandera quelques précisions supplémentaires aux CD concernant les aides souhaitées pour la réalisation des actions envisagées (en ressources matérielles, logistiques, humaines ou budgétaires) et sur les critères d'évaluation choisis par eux pour mesurer la réussite de ces actions. Pour le mois de janvier sera élaborée une proposition des aides que la Ligue pourra apporter aux départements pour soutenir leurs actions, sachant que ces aides ne seront pas obligatoirement des aides financières.

POINT 6 - POINT FINANCIER (Vincent BLANCHARD)

Les financiers Christophe PORTE et Dominique THIRION étant excusés pour des raisons professionnelles, le Directeur Général des Services, Vincent Blanchard, fait un point rapide sur la situation financière de la Ligue.

Il constate un mieux dans les dettes clubs, beaucoup d'entre eux ayant réglé une partie des sommes dues. Néanmoins il reste encore quelques clubs qui ont de gros retard de paiement. La situation financière de la Ligue est correcte et nous pourrons régler à la FFTT le troisième acompte.

De même, la Ligue va effectuer début décembre un versement aux comités concernant une avance sur quote-part.

POINT 7 - SECRETARIAT GENERAL (Jean-Claude LIEBON)

7.1- POINT D'ACTUALITE

Le Secrétaire Général, Jean-Claude LIEBON, présente un document remis aux participants sur le nombre de licenciés au 30 novembre ainsi que sur les inscriptions au Critérium Fédéral. Au niveau des licenciés, la trajectoire actuelle est toujours inquiétante, la Ligue étant en retard de 4,74 % par rapport au 30 novembre 2016, ce retard montant à 6,79 % pour les licences traditionnelles.

Au niveau du critérium fédéral, là aussi nous sommes sur une tendance à la baisse.

Jean-Claude LIEBON présente ensuite le projet de règlement pour l'attribution du mérite régional.

Il pose la question de savoir si nous ne pourrions pas modifier l'article 5 en précisant que les demandes faites par les clubs ne devraient pas être validées par les comités départementaux. Après discussion le bureau souhaite que l'article 5 soit modifié en demandant que pour la médaille bronze, l'avis du Comité Départemental soit sollicité.

Le Président du Comité des Ardennes avait sollicité que, pour les Conseils de Ligue, le Président du Comité Départemental puisse avoir un suppléant en cas d'empêchement, pour y assister.

Le Bureau de Ligue pense qu'il n'est pas judicieux de modifier des statuts en cours de mandat et propose que le sujet soit réexaminé dans le courant de l'année 2019 pour qu'une éventuelle modification des statuts soit proposée lors de l'Assemblée Générale de 2019 avec application lors de la prochaine olympiade.

7.2- PREPARATION DU CONSEIL DE LIGUE DU 22 DECEMBRE

Le Bureau de Ligue valide la proposition d'ordre du jour pour le Conseil de Ligue du 22 décembre, ordre du jour qui reprendra les grands thèmes de la réunion de ce jour.

POINT 8 - INFOS DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES (Vincent BLANCHARD)

Le Directeur Général des Services, Vincent BLANCHARD, déclare qu'au niveau du fonctionnement de la ligue, il n'y a rien d'exceptionnel à signaler. Il annonce aussi que nous sommes en phase de conciliation aux Prud'hommes avec Caroline BURKHART suite à son licenciement.

Il fait également part de la demande déposée par Silvia DA SILVA de prolonger son congés parental à temps partiel pour une année supplémentaire, demande qui a été acceptée.

POINT 9 - INFORMATIONS CTS

9.1- TECHNIQUE (Guillaume SIMONIN)

Guillaume SIMONIN fait part des visites qu'il a effectuées à l'occasion des journées départementales de détection.

Il a regretté l'absence de visibilité pour ces manifestations et a constaté qu'il n'y avait aucun affichage, aucun dossard et que, pour les ateliers, les noms des participants n'avaient fait l'objet d'aucune inscription.

9.2- DEVELOPPEMENT ET FORMATION (Pierre LEGENDRE)

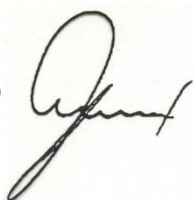
Pierre LEGENDRE précise que l'ensemble des points importants ont été développés plus avant dans la réunion.

POINT 10 - DIVERS

Aucune information complémentaire.

La séance est levée à 23h50.

Le Président
Pierre BLANCHARD



Le Secrétaire Général
Jean-Claude LIEBON

